

Séance publique du 10 octobre 2006

Délibération n° 2006-3649

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec l'association Lyonix - Subvention 2006**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte et les enjeux économiques

L'enjeu du développement des technologies de l'information sur le territoire de la Communauté urbaine dans le domaine économique est triple, il s'agit :

- d'améliorer la compétitivité des entreprises de l'agglomération grâce à un meilleur usage des technologies de l'information et de la communication,
- de créer les conditions favorables au développement des technologies de l'information et de la communication en tant que secteur d'activités sur le territoire,
- de promouvoir le pôle de compétitivité loisirs numériques.

Le développement des usages numériques dans les entreprises ainsi que les activités de service informatique dépendent de la disponibilité d'une offre haut débit compétitive sur le territoire. Ainsi, la Communauté urbaine a mis en place le réseau mutualisé de télécommunications (RMT) qui permet aux opérateurs un accès facilité aux infrastructures (fourreaux). Pour compléter, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'accélérer le développement d'un nœud d'échange internet ou Global internet eXchange(GIX) car c'est un élément déterminant pour assurer la concurrence et la disponibilité de l'offre internet.

Pour les entreprises du secteur technologies de l'information et de la communication (TIC) mais aussi pour les grands consommateurs (collectivités locales, grandes entreprises), la présence d'un GIX entraîne une baisse des tarifs grâce à l'existence d'une plate-forme de marchés qui stimule la concurrence.

Toutes les grandes villes européennes possèdent un nœud d'échange internet: Barcelone, Milan, Turin, Manchester, Francfort, Munich, etc.

A ce jour, les neuf nœuds d'échange français du trafic internet sont à Paris. Cette situation favorise la concentration de l'internet français à Paris en termes de trafic et de nombre de sociétés et d'emplois associés.

Les coûts de la bande passante (gros volumes entre opérateurs ou grandes entreprises) sont ainsi entre deux et cinq fois plus faibles à Paris qu'à Lyon. Un hébergement internet à Lyon n'est donc pas compétitif malgré le coût plus faible de l'immobilier et des niveaux de salaire inférieurs à l'Île de France.

Cette situation a donc entraîné la disparition des centres d'hébergement localisés dans l'agglomération lyonnaise, elle favorise l'administration des serveurs par des sociétés parisiennes qui bénéficient d'une accessibilité directe aux centres serveurs et fragilise les sociétés locales dont les offres sont moins compétitives.

Le soutien à Lyonix

Lyonix est une association loi 1901, créée en 2001 et fondée par des personnes physiques. Elle a pour objet de favoriser le développement du réseau internet à Lyon, en particulier son usage en améliorant la qualité du réseau (les flux internet Lyon-Lyon sont plus rapides car ils ne passent plus par Paris) et en diminuant les coûts (la concurrence des différents offreurs de services sur le point d'échange permet une plus grande souplesse dans les offres et des coûts plus bas).

Le nœud d'échange Lyonix permet l'échange de trafic entre acteurs et permet à des sociétés lyonnaises d'acheter du trafic à des sociétés nationales à moindre tarif : pour l'instant, ce sont des professionnels de l'internet (ex : un hébergeur villeurbannais trouve ainsi une connexion à faible coût et a la possibilité d'acheter à plusieurs fournisseurs en un seul point). Dans un second temps, des grands consommateurs (collectivités locales ou grandes entreprises) se connecteront à leur tour sur Lyonix.

A présent, le trafic géré par Lyonix atteint un seuil critique. L'association Lyonix a besoin de se professionnaliser pour apporter un service fiable et pérenne aux opérateurs qui sont de plus en plus nombreux à échanger du trafic sur le GIX. A ce jour, sept opérateurs ou structures sont connectés : Renater, Accelance MSP, ELB Multimedia Netissime, IS Production, Neuf Telecom-LDCOM-Cegetel, France Télécom, Amplivia. De grandes entreprises sont intéressées et souhaitent se connecter (Sanofi, etc.).

Pour pouvoir développer son activité, l'association doit pouvoir disposer des ressources humaines et d'équipements techniques nécessaires pour assurer une qualité de service professionnelle et pour aller chercher les nouveaux clients qui lui permettront un équilibre financier futur.

Le soutien de la Communauté urbaine portera plus particulièrement sur le développement d'une action commerciale devant permettre un équilibre financier de l'association à terme.

D'ici la fin de l'année, les objectifs sont les suivants : quinze prospects rencontrés (grandes entreprises dont santé, opérateurs télécom, intégrateurs, cabinets de conseil) et trois contrats signés.

C'est pourquoi il est proposé un financement de la communauté urbaine d'un montant de 30 000 € pour l'exercice 2006, qui fait l'objet d'une convention.

Recettes	Montant (en € TTC)
communauté urbaine de Lyon	30 000
région Rhône-Alpes	200 000
autofinancement (dont les redevances opérateurs et grands comptes)	29 000
total	259 000

Dépenses	Montant (en € TTC)
achat de matériel et installation	175 000
animation Lyonix-commercial	84 000
total	259 000

Vu ledit projet de convention ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable à la signature de la convention avec l'association Lyonix et au versement d'une subvention à cette dernière d'un montant de 30 000 € pour l'exercice 2006.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention d'application pour 2006.

3° - La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0877.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,